

## L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO DE LÉOPOLD II

Le monde approchait de la fin du fameux XIX<sup>e</sup> siècle. La non moins fameuse Communauté internationale qui avait décrété et favorisé la traite des Nègres et les souillures morales qu'elle impliquait, avait décidé de revoir sa copie, de condamner puis de lutter contre l'esclavagisme.

Elle s'est alors réunie à Berlin pour partager entre ses membres nos terres et nos peuples dans l'espoir qu'ils en feraient meilleur usage que les esclavagistes : en tirer tout le profit matériel possible, tout en évitant les inutiles cruautés qui ravalent leurs auteurs au rang de brutes antédiluviennes.

C'est ainsi que grâce à une remarquable capacité de négociation et à d'habiles manœuvres politiciennes, Léopold II, roi des Belges, reçut en cadeau personnel, l'immense territoire du bassin conventionnel du fleuve Congo. Il l'érigea en État indépendant du Congo dont il fut le souverain.

Alors qu'à cette même conférence internationale de Berlin, l'Angleterre, la France et l'Allemagne, les trois puissances européennes qui avaient décidé et présidé à la

naissance du royaume de Belgique en 1830, se partageaient, en se disputant âprement, les morceaux restants d'Afrique.

Avouons qu'il y eut dans le monde quelques voix qui déplorèrent cette réussite de quelqu'un, un aventurier disaient-ils, qui n'avait apparemment rien de plus qu'eux, mais allait s'enrichir impunément, le bassin du Congo, exploré par le Britannique Henry Morton Stanley, étant réputé très riche en toutes sortes de matières précieuses.